

/BA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°84-430 du 21 Novembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE, Mi-  
nistre du Travail et des Affaires Sociales  
de l'intérim du Camarade Girigissou GADO,  
Ministre de l'Equipement et des Transports  
pour compter du 21 Novembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 21 Novembre 1984 le Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- LE présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président  
du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MET-MIAS 10 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-